

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE PORTANT MISE EN PLACE DE PANNEAUX « CEDEZ LE PASSAGE »  
RUE DE LA GAITE  
N°2019\_ARR\_0774**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1, R 411-1 à R 411-8 et R415-7 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

**CONSIDÉRANT** que par mesure de sécurité publique, il convient de compléter la réglementation de la circulation sur la rue de la Gaité,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter de la publication du présent arrêté, un panneau « Cédez le passage » de type AB3a, un panneau de type AB3b et un panneau de type M9c, seront mis en place, rue de la Trompe, à l'intersection avec le chemin de Promes, lequel sera donc prioritaire.

**ARTICLE 2** : La signalisation appropriée permettant de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, sera mise en place par les Services techniques Municipaux.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenu de l'envoi en  
Sous-Préfecture le 07/10/2019... et de  
la notification le 07.10.2019.....  
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 02 octobre 2019.

  
Le Maire,  
Ph. BESIERS.